

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 08 JUIN 2023

2023-06 ADHESION A L'OBSERVATOIRE LIGERIEEN PAR LES MEMBRES DE L'ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE - MODIFICATION

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi huit juin, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 7

Délégués présents : 7

Délégués votants : 7

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président de TE44

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Yves TAILLANDIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégués présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric DUNET, 1^{er} Vice-Président

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président

Affichage le 14 juin 2023

Vu la convention constitutive d'un Pôle Energie Pays de la Loire entre autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie, signée en date du 18 septembre 2013,

Vu la délibération n° 2015-25 du Comité Syndical en date du 18 juin 2015, portant approbation de la convention constitutive de l'Entente Pôle Energie Pays de la Loire,

Vu la délibération n° 2022-12 du Bureau syndical du 9 juin 2022, relative à l'adhésion à l'Observatoire ligérien par les membres de l'Entente « Territoire d'Energie Pays de la Loire » ;

Considérant que depuis 2015, TE44 est membre d'une entente intercommunale dénommée « Territoire d'énergie Pays-de-la-Loire » (PDL), constituée également par les autres autorités organisatrices de la distribution publique d'Energie suivantes :

- Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire (SIEML),
- Territoire d'Energie de Mayenne (TE 53)
- Le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV).

Considérant que l'Observatoire Ligérien de la transition énergétique et écologique est une association créée en janvier 2018 dont les membres actuels sont :

- L'État (DREAL des Pays de la Loire)
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire
- L'Agence de la Transition Écologique (ADEME)
- Air Pays de la Loire
- ENEDIS
- GRDF
- GRTgaz
- RTE

Considérant que l'Entente a souhaité adhérer à l'Observatoire Ligérien de la Transition énergétique et écologique en 2021 et souhaite renouveler l'adhésion pour les années 2022 et 2023,

Considérant que cela permettra à l'Entente, et a fortiori à TE44 :

- De disposer de données de territoires qui pourront éclairer les accompagnements PCAET et les différents schémas directeurs énergétiques à venir pour lesquels le SYDELA collaborera avec les collectivités,
- De collaborer politiquement avec les autres entités publiques et les gestionnaires de réseaux membres de l'association.

Considérant que le coût de l'adhésion est fixé à 2000 € par an, réparti à part égale, entre TE44 et les trois syndicats susmentionnés,

Considérant qu'il est proposé de modifier la délibération n° 2022-12 du Bureau syndical pour prendre en compte la décision commune de faire porter à l'Entente la dépense globale et de réaliser une refacturation à chaque syndicat concerné,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

De modifier la délibération n° 2022-12 du Bureau syndical du 09/06/2022 comme suit :

- « D'approuver l'adhésion de l'Entente Territoire d'énergie Pays de La Loire à l'Observatoire Ligérien pour les années 2022 et 2023, sous réserve des crédits inscrits au budget principal de TE44,
- D'approuver la prise en charge par TE44 des frais d'adhésion, pour un montant total de 2 000€ / an, pour les membres de l'Entente suivants :
 - SYDEV
 - SIEML
 - TE53



- D'approuver la refacturation de la quote-part de la cotisation annuelle d'un montant de 500€ auxdits membres par TE44, conformément à la convention constitutive de l'Entente Territoire d'énergie Pays de la Loire ».

Le Président,
Raymond CHARBONNIER